

Zeitschrift: Technique agricole Suisse
Herausgeber: Technique agricole Suisse
Band: 53 (1991)
Heft: 4

Rubrik: Actualités

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Union Suisse du Métal
Unione Svizzera
del Metallo

Le signe d'identité de l'USM: Ensemble au service de chacun

Les membres de l'Union Suisse du Métal se profilent!

L'Union Suisse du Métal (USM) tient dès le début de son année anniversaire – en 1991, l'USM fête ses 100 ans – à se profiler tout particulièrement: le signe d'identité de l'USM est introduit. En l'utilisant, les maisons membres de l'USM souhaitent se profiler en tant qu'entreprises spécialisées et s'identifier avec les directives et buts de l'Union.

Le sigle USM est la base du signe d'identité. L'USM n'est cependant pas au premier plan, ce sont les différentes branches professionnelles qu'elle représente, à savoir la construction métallique, l'artisanat du métal et la technique agricole. Le sigle de l'USM, avec indication de la spécialisation, veut montrer au public et aux autorités à la fois l'appartenance à la branche et à l'Union, renforcée par la désignation «Membre de l'Union Suisse du Métal, entreprise spécialisée».

Obligations vis-à-vis de la clientèle, des collaborateurs et des autorités

Ce sont surtout les clients, les collaborateurs et les collègues professionnels qui profitent de ce témoignage de solidarité. Les maisons membres de l'USM qui utilisent le signe d'identité se profilent en tant qu'entreprises

spécialisées reconnues qui s'engagent à faire preuve de solidarité, d'esprit coopératif et à se comporter correctement. Un règlement a été élaboré qui stipule les principales exigences posées à une entreprise membre de l'USM.

C'est ainsi que les détenteurs du

signe d'identité s'engagent vis-à-vis de leurs clients à fournir un travail de qualité, à délivrer des offres sérieusement calculées, à effectuer une facturation adéquate et à donner de tout temps des renseignements détaillés sur les travaux entrepris et les services assumés. Le fait que les utilisateurs de ce signe observent les principes d'une gestion d'entreprise moderne et adaptent continuellement l'organisation de leurs entreprises aux développements techniques constitue également un avantage pour le client.

Le membre de l'USM s'engage, d'autre part, à encourager activement la formation et le perfectionnement de ses collaborateurs, aussi bien dans l'intérêt de sa



L'Union Suisse du Métal (SMU) regroupe 2500 firmes et plus de 25'000 chefs d'entreprise.

clientèle que dans celui de son personnel. Des conditions de travail répondant aux prescriptions légales et aux dispositions prises avec nos partenaires sociaux sont garanties.

Finalement, le détenteur du signe d'identité veille à entretenir des rapports corrects et loyaux avec ses collègues professionnels, afin de favoriser le travail en commun et la solidarité au sein de l'Union.

Toutes les entreprises spécialisées en un seul coup d'œil!

Les entreprises spécialisées de l'USM qui emploient ce signe

sont groupées de façon distincte dans le répertoire par branche. Les clients et relations d'affaires trouvent ainsi, très vite et sans difficulté, les spécialistes dont ils ont besoin. Dans le répertoire par branche, tout ce que les maisons membres de l'USM sont à même d'offrir figure clairement, énumérée par activités, spécialités et produits des différentes branches de l'Union.

Il est possible de se procurer le répertoire par branche à l'Union Suisse du Métal, service d'édition, case postale, 8027 Zurich, tél. 01 - 201 73 76
fax 01 - 202 34 97.

de l'association suisse d'économie forestière ainsi que le directeur, monsieur Urs Amstutz, ont apprécié la précieuse collaboration de l'armée et de la protection civile; ils les remercient au nom de l'ensemble des propriétaires de forêts de notre pays.

Armée et protection civile: Presque deux millions d'heures consacrées à la forêt

En février 1990, l'ouragan «Vivian» a fait d'énormes dégâts dans les forêts helvétiques. Onze mois plus tard, l'association suisse d'économie forestière dresse un bilan positif: les travaux de coupes et de remise en état ont permis de traiter plus des deux tiers des 4,5 millions de mètres cubes de châblis. Ce résultat a été atteint en partie grâce à l'aide et aux efforts de l'armée et de la protection civile.

L'état-major général a annoncé que les militaires ont investi, entre avril et fin décembre 1990, presque 1,2 millions d'heures de travail («heures d'hommes») en faveur de nos forêts. Ils ont effectué les travaux les plus variés tels que l'évaluation des dégâts et le repérage des endroits les plus touchés avec leurs avions et hélicoptères, la récolte du bois ou encore la plantation de nouvelles pousses.

La protection civile quant à elle

comptabilise plus de 800'000 heures de travail pour nos forêts. Elle a été particulièrement active sur le terrain même, pour assainir les surfaces de coupes et effectuer de légers travaux de construction propres à la forêt. Il est très difficile d'évaluer la valeur d'un tel travail mais les estimations les plus prudentes permettent de penser à plusieurs millions de francs.

Dans une interview accordée au journal «Wald + Holz» (no de février 1991), le chef de l'état-major général, Heinz Häslar, assure que désormais l'armée sera prête à apporter son aide en cas de catastrophes naturelles. Une proposition dans ce sens est présentée dans le dernier rapport du conseil fédéral sur la sécurité. Enfin, le chef de l'état-major a annoncé la création prochainement d'un régiment spécial, opérationnel en cas de catastrophes.

Monsieur René Müller, président

Technique Agricole

Editeur:

Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture (ASETA)
Werner Bühler, Directeur

Rédaction:

Ueli Zweifel

Service de traduction:

Franca Stalé

Adresse:

Case postale 53, 5223 Riniken
Tél. 056 - 41 20 22
Fax 056 - 41 67 31

Régie des annonces:

ASSA Annonces Suisse SA
2, place Bel-Air, 1002 Lausanne
Tél. 021 - 20 29 31
Fax 021 - 20 09 33
ou
Moosstrasse 15, 6002 Lucerne
Tel. 041 - 23 12 13
Fax 041 - 23 12 33

Imprimerie et expédition:

Schill & Cie SA, 6002 Lucerne

Reproduction autorisée
mentionnant la source et
justificatif

Parait 15 fois par an:

Prix de l'abonnement:

Suisse: Fr. 36.- par an
Gratuit pour les membres ASETA
Prix individuel pour l'étranger

Le numéro 5/91 paraîtra

le 12 avril 1991

Dernier jour pour les ordres
d'insertion: 26 mars 1991